

COMMUNIQUE DE PRESSE

HOMMAGE A ROBERT BADINTER PAR L'ASSOCIATION C.L.A.R.A.

On a beaucoup lu et entendu depuis son décès le 9 février dernier, les media nous raconter qui était Robert Badinter. Un grand avocat assurément, un grand homme politique (5 ans Garde des Sceaux, 9 ans président du Conseil constitutionnel, 16 ans sénateur), mais surtout un Grand Homme, une forte autorité morale, l'un des derniers humanistes, et bien sûr, l'abolitionniste de la peine de mort et de la pénalisation de l'homosexualité.

Mais ce que personne n'a mentionné, - qui touche directement notre association et notre combat -, c'est **qu'il était favorable à la légalisation de la GPA**, à l'instar de son épouse Elizabeth, l'un de nos plus grands soutiens, qui n'y était certainement pas pour rien.

L'histoire retiendra l'intervention Robert Badinter devant le Conseil de l'Europe, le 21 mars 1985, qui rappela le droit à donner la vie et la liberté d'en choisir les moyens¹. Une parole forte, vibrante, d'une actualité renforcée près de 40 années plus tard.

Il était en effet **un grand défenseur des droits de l'homme, mais aussi de ceux des enfants nés par GPA**. A cet égard, il avait fait peser toute son autorité morale lorsque des sénateurs de la droite ont voulu censurer le « *Rapport d'Information sur la Maternité pour Autrui* » déposé le 25 juin 2008 par des sénateurs dont Michèle André et Alain Milon². Il avait fait alors un discours sur le droit et la liberté d'expression et argué du fait que cela serait la première fois depuis la fin de la guerre qu'un rapport parlementaire serait censuré.

Il faut aussi celui qui a permis à la France en 1980 de ratifier le traité concernant le rôle de la CEDH (Cour Européenne des droits de l'Homme) mais surtout, en 1981, la saisine par un simple citoyen de cette institution s'il estimait que la justice de son pays n'avait pas reconnu ses droits inscrits dans la Constitution européenne. C'est donc en partie grâce à lui que nous avons obtenu un jugement mémorable en juin 2014 auprès de cette Institution et un avis favorable en avril 2019 sur la GPA.

C'est à ce courage que nous rendons hommage, ainsi qu'à l'intellectuel, au grand homme, à ses positions progressistes et les combats qu'il a menés tout au long de sa vie attestant de son esprit visionnaire, son talent à capter et à faire évoluer la société et son refus de la compromission.

Nous le regretterons infiniment. Sa voix manquera à la France et à l'Europe, mais aussi au monde entier. Nous exprimons toutes nos sincères condoléances à Mme Elizabeth Badinter, à ses enfants et à tous ses proches.

Sylvie et Dominique MENNESSON, co-présidents de l'Association C.L.A.R.A.

<http://claradoc.gpa.free.fr> / contact@clara-association-gpa.org / Tél : 06 07 35 13 35

¹ « Badinter : oui aux mères porteuses », Le Parisien, 21 mars 1985

² Ce rapport concluait le travail d'investigation très sérieux mené par une commission de sénateur.rice.s et terminait par la recommandation de légaliser en France la GPA. Il fut suivi par une proposition de loi de 77 sénateurs pour légaliser la GPA en janvier 2010.